

Le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires internationales : mobilité et réseaux

Hassan BOUBAKRI

Maître de Conférence à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse, Hassen BOUBAKRI a été détaché auprès de l'IRMC pour coordonner le programme sur les nouvelles configurations migratoires internationales au Maghreb. Cette recherche collective et pluridisciplinaire a été initiée les 13 et 14 octobre 2000, lors du séminaire de lancement qui a réuni des chercheurs maghrébins et européens. La réunion intermédiaire, prévue en avril 2002 à Poitiers, sera organisée par l'IRMC et le Laboratoire MITI (Migrinter-Tide; UMR 6588, CNRS-Université de Poitiers et de Bordeaux III).

QUESTIONNEMENTS ET PROBLÉMATIQUE

La mobilité internationale des personnes se présente comme l'une des expressions des mutations qui affectent les sociétés et les territoires, touchant de manière directe aux relations entre les États.

L'un des objectifs de ce programme consiste à apporter une contribution à l'analyse des nouvelles configurations migratoires qui apparaissent dans la région maghrébine. L'intérêt des chercheurs impliqués dans cette réflexion s'est porté sur l'analyse des changements dans la relation triangulaire entre États, individus et territoires. Ce mode de questionnement qui guide l'approche des différentes manifestations du processus migratoire et des acteurs qui y prennent part. La mobilité internationale met en effet en mouvement des individus et des groupes dont la nature, les attributs, les intérêts et les fonctions sont différents, voire contradictoires.

Nous cherchons ainsi à appréhender les dynamiques migratoires à l'œuvre dans la région maghrébine comme expression de l'implication de cet ensemble régional dans les nouvelles formes de migrations et de mobilité qui traversent le monde. Selon quelles modalités la région maghrébine se trouve-t-elle impliquée dans ces mouvements migratoires ?

Le Maghreb est pris en compte dans ce programme comme un ensemble régional édifié selon trois dimensions :

- *une dimension politique* autour d'Etat-Nations toujours en construction, avec des enjeux territoriaux où les frontières, inter-maghrébines ou avec les ensembles

régionaux voisins (Europe et Afrique subsaharienne), ont le statut de ligne de contrôle de la circulation des étrangers, alors que les territoires servent, de plus en plus, à l'installation et au transit de ces étrangers. Ces mobilités participent aux recompositions des espaces et au positionnement des pays et des ensembles régionaux sur la scène économique et politique internationale ;

- *Une dimension sociale*, où les sociétés sont à la source du développement de nouvelles formes de mobilité et de migrations qui font écho aux mutations sociales, aux politiques publiques (de gestion sociale et économiques des populations et des territoires) mises en œuvre par les États ;

- *Une dimension économique* enfin dans le sens où le déplacement des migrants est tout simplement, et généralement, motivé, à la base, par des logiques économiques de recherche de l'emploi ou d'amélioration des revenus. Toutefois, et de plus en plus, les migrants sont devenus des acteurs économiques à part entière, très actifs dans la construction de relations d'échanges, de transactions et de transferts des richesses et des biens entre les pays et les ensembles régionaux impliqués dans cette mobilité. Enfin, les États eux-mêmes intègrent les migrations dans les instruments de leur politiques économiques ;

♦ Une configuration migratoire nouvelle

La zone maghrébine se verrait donc impliquée dans cette dynamique migratoire selon trois modalités.

- Dans un rôle « traditionnel » d'émission des flux principalement destinés aux anciens pays européens d'immigration (France, Allemagne, Benelux...) ou nouveaux (Italie, Espagne...) ; et plus récemment en direction de l'Amérique du Nord et de l'Australie (vers lesquelles s'est dirigée une partie de l'élite algérienne durant les années 90). La pluralité des destinations de l'émigration maghrébine permet aux migrants maghrébins d'adopter de nouvelles pratiques et stratégies migratoires au regard, d'un côté, des opportunités alternatives de circulation et de travail qu'ils se voient offrir en raison de cette multiplication des destinations et des moyens et des points de transit pour y accéder, et de l'autre, au regard de la variété des modes d'accès légaux et illégaux à l'Europe. En quoi la proximité géographique entre l'Europe et le Maghreb participe-t-elle dans le cas présent à la construction des systèmes migratoires et la désignation de leurs acteurs ?

- Une vocation plus affirmée d'espace d'échanges migratoires des populations maghrébines entre les différents pays de la région, mais aussi de réception de populations d'origine extra-maghrébine (Européens, Africains sub-sahariens, Moyen-orientaux, Asiatiques...).

- Un rôle également affirmé d'espace de transit migratoire et de recomposition des flux vers les pays traditionnels d'immigration et en particulier vers les pays du nord de la Méditerranée. Les confins saharo-sahéliens du Maghreb (pour ne pas dire les « frontières » méridionales du Maghreb en raison du caractère « dilué » et poreux de ces limites) nous paraissent des lieux et des espaces qui méritent d'être observés et analysés pour comprendre les nouveaux modes de la circulation migratoire et des échanges humains entre l'Afrique saharo-sahélienne et le Maghreb. Le cas de la Libye illustre bien ces évolutions à travers la nouvelle fonction de carrefour migratoire de ce pays entre ensembles régionaux voisins : en tant que pays d'immigration doté de ressources pétrolières et en tant qu'espace de transit (des personnes et des biens) où les flux provenant d'Afrique, du Moyen Orient, d'Asie et de l'intérieur du Maghreb ne cessent de se croiser.

Ainsi l'un des principaux objectifs du programme consiste à appréhender les nouvelles configurations migratoires dans la région maghrébine. Ces configurations peuvent effectivement être qualifiées de nouvelles dans la mesure où les acteurs migrants intègrent à travers leur mobilité, déployée au delà de leurs États respectifs d'origine, les changements qui affectent la fonction et les attributs des ensembles régionaux qu'atteignent ou traversent les flux migratoires.

◆ Changements dans les fonctions migratoires des pays

La donne a en effet changé du côté des individus, du côté des structures sociales mises en mouvement, et du côté des États dans leur mode d'implication dans la régulation des flux migratoires et dans leur gestion.

La fonction migratoire des pays de départ ou d'arrivée s'est profondément transformée. D'anciens pays de départs massifs sont en train de devenir des pays d'accueil de migrants. En Europe, les pays latins méditerranéens, tels que l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce, forment désormais de grands pôles d'immigration. A leur tour, des pays du Sud voient leurs fonctions migratoires se transformer. Le Maroc, l'Algérie et la Turquie contribuent toujours de façon décisive, aux flux de départ. Mais ils connaissent également des phénomènes de transit de populations continentales originaires d'Afrique subsaharienne dans le cas de l'Algérie et du Maroc, et d'Asie centrale dans le cas de la Turquie. Sur les confins méridionaux du Maghreb, certaines grandes villes du Sahara (Sebha en Libye, Agadez au Niger ou Tamanrasset en Algérie) se constituent en véritables plaques tournantes de la circulation migratoire destinée aux rivages africains de la Méditerranée, et des flux de transit des populations subsahariennes pour des destinations plus lointaines en Europe et aux Amériques. A cette double fonction migratoire de transit et de départ viennent s'ajouter de

nouvelles formes d'immigration, à un stade encore embryonnaire. Au sein du Maghreb, la Libye est un cas particulier dans la mesure où le taux d'étrangers atteint une proportion de l'ordre de 20 à 25 % de sa population totale, marquant fortement sa fonction de pays d'immigration.

◆ Retour des mobilités du nord vers le sud

Enfin, l'émergence de nouvelles formes de mobilité en direction du Maghreb met en relief ce nouveau rôle du Maghreb dans la mobilité internationale des personnes. Cette mobilité, en partie articulée à des pratiques touristiques, a renoué avec des situations historiques au cours desquelles le Maghreb était une zone d'immigration, européenne en particulier, depuis l'époque moderne jusqu'à la fin de l'ère coloniale.

Parmi les types de pratiques touristiques du Nord vers le Sud, nous trouvons :

- le tourisme des descendants d'anciens habitants d'Afrique du Nord durant la période coloniale : Juifs d'origine nord-africaine, « Pieds-noirs », anciens résidents espagnols, maltais, italiens...

- les pratiques touristiques des Maghrébins installés en Europe (adultes, mais aussi jeunes de la deuxième génération) durant leurs retours annuels où les modes de fréquentation et de consommation touristiques sont révélateurs des nouvelles relations entre les migrants et leurs pays et sociétés d'origine.

- le tourisme des ressortissants européens qui multiplient les séjours prolongés en Tunisie et au Maroc, parfois sur plusieurs mois. Ces séjours s'apparentent plus à de nouvelles formes d'immigration temporaire, en villégiature prolongée, qu'à des courts séjours touristiques « classiques ». Ceci soulève la question de la durée du séjour, du statut et de la désignation de ce type de personnes en mouvement : sont-elles considérées comme des touristes, des résidents ou des migrants ?

Dans la direction « traditionnelle » des migrations du Sud vers le Nord, nous remarquons aussi le renforcement de différentes formes de circulation des personnes. Certaines sont en relation directe avec les mutations du phénomène migratoire : mobilité liée à l'éclatement des familles suite à la pérennisation de l'immigration en Europe (visites familiales), voyages liés à des consultations ou à des actes médicaux, tourisme d'affaires ou tourisme tout court...

Quant à la mobilité des personnes à l'intérieur même de la région maghrébine, elle répond aux mêmes logiques des déplacements entre le Nord et le Sud de la Méditerranée : tourisme (Algériens en Tunisie et au Maroc, Libyens en Tunisie), visites familiales ou soins médicaux (Libyens en Tunisie), échanges culturels et scientifiques, circulations des agents économiques appartenant aux différents pays... Ceci constitue d'autres indicateurs de l'insertion du Maghreb, et sa contribution, dans ces nouvelles configurations « mobilitaires » globales autour de la Méditerranée.

◆ Logiques des nouvelles configurations

Des facteurs de dimension régionale ou globale contribuent à la construction de ces nouvelles configurations migratoires :

- les expériences plus ou moins abouties d'intégration régionale (Union Européenne, Union du Maghreb Arabe...) ;

- la libéralisation économique et l'ouverture des marchés qui ouvrent la voie à la participation, à côté des acteurs institutionnels (États, firmes...), d'autres acteurs non institutionnels (migrants, groupes, filières et réseaux commerçants...) pour s'impliquer dans cette économie des échanges ;

- la circulation de l'information et la généralisation de l'accès aux médias ;

- le contenu des politiques migratoires et de gestion des flux de déplacement des personnes par les États de destination qu'ils soient situés au Nord ou au Sud de la Méditerranée ;

- la multiplication des opportunités matérielles de déplacement et de circulation des personnes.

À ces causes générales s'ajoutent des facteurs internes aux sociétés maghrébines :

- la promotion de la place de la femme dans la société qui implique sa participation accrue aux mouvements migratoires et à l'investissement de nouvelles destinations ;

- l'accès à une scolarité prolongée au profit de tranches d'âge de plus en plus nombreuses, et le chômage de jeunes (diplômés ou non diplômés), qui sont autant d'autres facteurs poussant les jeunes Maghrébins à chercher de nouveaux modes d'accès à l'Europe, ou à s'orienter vers le continent nord-américain.

◆ Diversification des profils et des figures des migrants

Du fait de ces mutations et des nouvelles situations qu'elles génèrent, nous nous retrouvons, actuellement, face à une pluralité de dynamiques migratoires et en présence d'une multitude de « figures » des migrants qui posent la question de la catégorisation des mouvements migratoires et des modes de leur observation.

En effet, le paysage migratoire international est loin de correspondre aux schémas migratoires qui se sont formés durant le troisième quart du XX^e siècle, dans la mesure où la mobilité internationale met en mouvement des individus et des groupes dont la nature, les attributs et les fonctions sont différents, voire contradictoires. Auparavant, la catégorisation des migrants paraissait simple. On avait affaire principalement à des hommes jeunes, célibataires ou vivant seuls séparés de leurs familles, et à des ouvriers salariés destinés à retourner dans leurs pays, au terme de leur parcours migratoire.

Or ce schéma a totalement changé durant les vingt dernières années, aboutissant à la multiplication et à la superposition des catégories : femmes, mineurs, retraités, familles, étudiants, diplômés, clandestins, demandeurs d'asile, artisans et indépendants,

entrepreneurs et intermédiaires des échanges matériels, animateurs et leaders dans les réseaux migrants transnationaux aux logiques complexes (économique, communautaire, culturelle ou religieuse).

◆ La dimension historique : une réactivation des mobilités sahariennes historiques ?

La mise en perspective historique nous paraît d'autant plus importante qu'elle pourrait permettre une mise en parallèle entre certaines de ces nouvelles situations décrites ou rencontrées et d'autres plus anciennes. Des situations actuelles peuvent en effet être analysées en identifiant des réseaux de solidarités nouvelles qui se construisent, de fait, sur les anciennes formes de relations entre les groupes, les individus et les territoires.

Certains chercheurs¹ voient dans ces dynamiques une réactivation des anciens carrefours et routes du commerce caravanier transsaharien et la reprise des fonctions de relais de certaines villes au détriment d'autres restées à l'écart des nouveaux axes de la circulation migratoire. Le Sahara central et oriental a connu depuis le milieu du XIX^e siècle, et en particulier au cours de la première moitié du XX^e, une intensification des échanges humains qui démontrent que la dynamique actuelle « réveille » des situations historiques de circulation de populations. La Libye est particulièrement concernée par ces mouvements. Dans une recherche, engagée dans le cadre du programme, sur les échanges migratoires entre la Libye et la région du lac Tchad depuis le XIX^e siècle, Saïd A. EL-HENDIRI² démontre comment la dispersion des membres de la tribu d'Ouled Slimane, survenue à la suite de plusieurs migrations forcées, donne lieu, de nos jours, à un réseau tribal transnational dont les traces se retrouvent autour du lac Tchad, à Kanem, à Niamey, en Algérie... Certains ont même émigré en France et y ont acquis la nationalité de ce pays³. Les transactions et les échanges portés par certains membres influents du réseau tribal contribuent à réactiver les alliances et à réinvestir les liens historiques entre les différents points d'appui de l'espace « diasporique ».

L'indépendance de la Libye, devenu pays pétrolier riche, a amené beaucoup de familles libyennes qui s'étaient dispersées dans les pays voisins (Tunisie, Algérie, Mali, Niger, Soudan, Égypte) à rejoindre la mère-patrie depuis les années cinquante. De nombreux travaux historiques ont été consacrés à ces migrations de retour dans le cadre des activités du centre de recherche « Merkez El Jihad » à Tripoli⁴. Les liens historiques et les réseaux sociaux et familiaux tissés, avant ces retours, avec les populations des zones d'immigration des Libyens, sont restés vivants ou sont réactivés et relayés par les descendants des anciens immigrés. Les membres de ces groupes continuent de circuler entre la Libye et le Tchad pour entretenir ces relations historiques et tirer profit des courants d'échanges matériels, de transactions commerciales et même de contrebande qui accompagnent les différents flux migratoires et de mobilité qui traversent ces vastes étendues sahariennes...

◆ Migrations et/ou mobilité ?

Les constats des évolutions en cours obligent à s'interroger sur les paradigmes qui, jusqu'à présent, ont servi de support à l'analyse de la question migratoire. Aussi, la réflexion engagée dans le cadre de ce programme transdisciplinaire met-elle l'accent sur la mise en relation des acteurs et des territoires, sur la dynamique migratoire en tant que phénomène à la fois social et spatial.

Le concept de la mobilité fédère en effet la réflexion des différents chercheurs associés au programme. La mobilité est tout d'abord sous-entendue par la dimension internationale des mouvements migratoires ; c'est à dire la circulation, le déplacement et l'installation des personnes en dehors des frontières de leurs territoires nationaux. La question qui se pose dans ce cas est de savoir si la mobilité internationale des personnes ne génère pas à son tour d'autres formes de mobilités dont la portée, les modes et l'inscription dans les territoires, traversés ou atteints, sont complexes et variés. Les échanges matériels et les activités économiques portés par les réseaux des migrants ne donnent-ils pas naissance à d'autres types de mobilités initiées cette fois-ci, à côté des migrants, par d'autres acteurs sociaux : entrepreneurs, transporteurs, intermédiaires, familles et parents, touristes, transfrontaliers ? Si le mouvement et le déplacement sont à la base de la mobilité, celle-ci ne peut-elle pas générer à l'aval des nœuds et des centralités, donc des phénomènes de sédentarité qui vont contribuer à intensifier la circulation des personnes et des marchandises, à réorganiser et même à réorienter les flux et leurs destinations ?

Dans le cas particulier de la migration maghrébine en Europe - qui a été analysée sur plus d'un demi siècle - le croisement des approches disciplinaires permet de s'interroger sur le sens des dynamiques à l'œuvre, notamment l'intensification du regroupement des familles ou l'acquisition croissante de la nationalité des pays d'arrivée. Quels sont les objectifs poursuivis et les desseins de cette nouvelle définition des relations entre le migrant d'un côté et le pays de destination et de départ de l'autre ? En quoi les nouvelles pratiques mobilitaires entre les deux pays et les logiques qui les sous-tendent participent-elles à des modifications dans les modes de construction, dans le temps, des formes d'organisation sociale destinée à assurer le maintien d'une cohésion communautaire ? Ou sont-elles plutôt destinées à garantir la réussite des individus et à faciliter leur insertion dans l'immigration ? Le déploiement de ces nouvelles formes de mobilité contribuent-elles à maintenir des liens forts avec les pays d'origine ou à tisser des relations déployées dans d'autres directions (avec d'autres individus ou groupes nationaux, vers d'autres milieux sociaux ou professionnels, vers d'autres pays en dehors du pays d'immigration...) ?

Le regroupement des familles, un mouvement qui ne cesse de prendre de l'ampleur depuis une dizaine d'années, renseigne sur ces nouvelles formes de mobilité liées à des changements de logiques de la part des migrants.

◆ De la migration à la mobilité : les recompositions familiales

Le monde familial est resté, jusqu'à une période récente, à la marge de la recherche qui traite de la question migratoire dans les sciences sociales.

Les premières conclusions provisoires tirées d'un travail de recherche récemment entrepris autour du regroupement familial entre la Tunisie et la France permettent de valider l'hypothèse qui indique que les migrants (de fraîche date comme ceux qui ont des dizaines d'années de migration en France) cherchent à réunir les conditions matérielles, logistiques et légales d'une libre mobilité entre la France et la Tunisie au profit de l'ensemble des membres de leur famille. Cette libre circulation contribue à maintenir les liens entre la région d'origine et le « territoire » de l'immigration, entre les familles parentes réparties entre les deux pays. Ne s'agit-il pas là d'une réussite symbolique dans la mesure où le migrant a réussi à valoriser son parcours migratoire par l'installation de la famille à l'étranger, sans affaiblir la relation forte et traditionnelle avec la zone de départ.

Cette mobilité s'est trouvée renforcée grâce à l'implication de ménages de plus en plus nombreux dans le mouvement du regroupement familial. Ce mouvement touche désormais toutes les catégories d'âge et les deux sexes. Les jeunes chefs de ménages, mais aussi ceux qui sont bien avancés dans l'âge, jadis récalcitrants ou hésitants, procèdent eux-mêmes aux formalités du regroupement et tracent les perspectives de l'après arrivée en France de la famille.

◆ Le rôle des réseaux et des échanges

Les réseaux sociaux mis en place et développés par les migrants ont attiré l'attention des chercheurs en sciences sociales en tant que modes d'organisation avancée des relations entre les membres appartenant aux groupes migrants, entre les différents pôles géographiques de leur présence, et avec leur zone d'origine. Le fonctionnement des réseaux met en mouvement la relation triangulaire entre États, individus et sociétés, et territoires, dans la mesure où ces réseaux mobilisent les personnes, traduisent les logiques qui sous-tendent les desseins et les pratiques des groupes et des individus. La question est de savoir dans quels cas de figure ces logiques peuvent-elles contrecarrer, ou rencontrer, les logiques étatiques ?

Ces réseaux servent aussi de cadre à la valorisation des compétences des migrants et au développement d'activités qui leur permettent de contourner ou de retourner les contraintes du marché du travail ou l'insuffisance des ressources.

Le champ économique est interrogé du point de vue des logiques et des stratégies de ces acteurs privés non institutionnels, que sont les groupes et populations fortement impliqués dans la circulation migratoire et la mobilité entre les différentes régions, en matière d'échange et de transfert de biens et de circulation des richesses. Au-delà d'une explication en terme de proximité géographique, il reste surtout à comprendre comment se fait l'articulation entre les réseaux migratoires et les réseaux économiques ?

De quelles manières et dans quelle mesure les groupes impliqués dans les différentes formes de la mobilité internationale s'organisent, se structurent, tissent des relations, mettent en place des réseaux et construisent des chaînes migratoires ? Comment tirent-ils profit des moyens et des supports matériels de la circulation et de la mobilité des biens et des personnes ?

◆ Politiques publiques et place du droit dans la gestion des migrations

L'analyse des politiques publiques, du rôle des États et de la place du droit dans la gestion et la régulation des flux de personnes et des échanges humains aussi bien au sein du Maghreb (migrations inter-maghrébines) qu'entre ce dernier, l'Afrique sub-saharienne et l'Europe, figure parmi les axes de réflexion retenus dans le cadre du programme.

◆ L'environnement juridique

Les individus se positionnent dans des choix de pratiques juridiques en fonction des dispositifs juridiques en présence. Les règles de la circulation des personnes, celles qui régissent leurs statuts, les modes d'application du droit de la nationalité, et les réglementations en matière de regroupement familial, de mariage avec les résidents et les nationaux dans les pays de destination, sont autant de dispositifs juridiques et réglementaires qui orientent la mobilité des personnes au Maghreb et à partir de cette zone.

D'un autre côté, les pouvoirs publics des pays de départ ou des pays de résidence des migrants, ainsi que les migrants eux-mêmes, se retrouvent régulièrement, les premiers confrontés, et les deuxièmes impliqués, dans des situations complexes de superposition de législations relevant de systèmes juridiques d'inspirations différentes.

◆ Les politiques publiques : enjeux et pratiques

Les changements intervenus dans le rôle de la région maghrébine dans les migrations internationales et dans les fonctions migratoires, ainsi que l'intensification des différentes formes de mobilité et de circulation des personnes autour de cette zone amènent à nous interroger sur les signes de la « confection » de nouvelles politiques migratoires par les États du Maghreb. Peut-on désormais considérer la zone maghrébine comme un espace significatif de politiques publiques en matière migratoire ? En effet, si les États se contentaient, dans le passé, de « gérer » les départs de leurs ressortissants et de « veiller » à garder des relations étroites avec leurs colonies à l'étranger, ils sont de nos jours confrontés à des situations tout à fait nouvelles et complexes. La proximité géographique de l'Europe, zone principale d'arrivée des migrants maghrébins d'un côté, et l'extrême interpénétration des intérêts politiques et économiques entre les deux zones de l'autre, soulève la question du rôle des États dans la définition des politiques publiques de gestion des flux. Tous ces États sont confrontés à la gestion des enjeux et des défis de la circulation des personnes, aux multiples statuts, dans cette zone.

La migration clandestine est également un domaine qui amène les États émetteurs des migrants et les États récepteurs à adopter des mesures et à initier des politiques, arrêtées ou pas d'un commun accord, destinées à contrôler leurs frontières, afin d'atténuer les départs illégaux et les entrées de clandestins, en Europe dans ce cas. Les mesures de contrôle du côté des pays destinataires (systèmes des visas, contrôles aux frontières, surveillances à l'intérieur des territoires nationaux) sont complétées par les mesures et les moyens déployés aux points de sortie des territoires des pays de départ dans le cadre des accords de réadmission signés, pour le cas maghrébin, entre les pays situés aux frontières extérieures de l'Union européenne d'un côté, le Maroc et la Tunisie de l'autre.

La question des frontières et de la place des États dans le contrôle et la gestion d'une mobilité internationale initiée par les individus et ou par des membres de réseaux soulève à son tour des interrogations sur la capacité de ces États à maîtriser les flux qui traversent leurs frontières, pénètrent leurs territoires et s'introduisent au sein de leurs sociétés nationales. Il est, en effet, des mobilités génératrices de tensions à l'échelle internationale et révélatrices de la fragilité de certaines sociétés ou États dans la gestion des migrations sur leur territoire. Les événements de septembre 2000 en Libye (confrontations entre citoyens libyens et ressortissants d'États au sud du Sahara), ou ceux d'El Jido en Andalousie (confrontations entre citoyens espagnols et immigrés marocains pour la plupart), illustrent bien ces processus de tension.

RECHERCHES ENGAGÉES ET DÉMARCHES MÉTHODOLOGIQUES

Notre démarche consiste à soulever les questionnements, à avancer les hypothèses de travail, et à exposer les approches méthodologiques et les travaux de recherche engagés pour apporter des réponses à, au moins, une partie des questionnements soulevés.

La réflexion développée dans le cadre de ce programme porte, en premier lieu, sur les modes d'analyse des différentes manifestations des migrations internationales. La complexité des phénomènes migratoires, leurs extensions géographiques, et la singularisation des parcours migratoires justifient la mobilisation de plusieurs disciplines scientifiques et la multiplication des niveaux d'études et d'analyses retenues. Sociologues, économistes, géographes et juristes ne peuvent faire l'économie d'une confrontation de leurs approches respectives pour mettre en évidence les logiques individuelles et collectives qui sous-tendent le fonctionnement des réseaux relationnels et de transactions forgés par la mobilité des personnes.

Pour traiter les questionnements soulevés et répondre aux hypothèses de travail avancés, nous avons adopté un ensemble de démarches et des modes d'approches à la fois qualitatives et quantitatives, à des échelles fines ou larges. L'objectif étant d'étayer les analyses des données macro-statistiques et les

observations d'ensemble par des analyses micro-sociales et micro-spatiales

Deux séries de travaux ont été engagés à cette fin : des travaux d'analyse statistique et d'exploitation cartographique ; des recherches de terrain.

1. Travaux documentaires, de dépouillement et d'exploitation statistiques et cartographiques de bases de données.

◆ Analyse statistique et production cartographique⁵

L'objectif est, dans ce cas, d'exploiter les données statistiques existantes qui portent sur l'émigration des Maghrébins à l'étranger et sur la présence de ressortissants étrangers dans les pays maghrébins. L'analyse statistique sera doublée d'une exploitation cartographique destinée à permettre une lecture illustrée de la distribution géographique du phénomène migratoire qu'il soit destiné au Maghreb ou qu'il en soit issu. Dans le cadre de leur coopération scientifique l'IRMC et le *Laboratoire MITI* (Migrations Internationales, Territoires et Identités)⁶ ont décidé un partage des tâches: *MITI* se charge (dans ce cadre) de l'analyse statistique et de l'exploitation cartographique des données concernant les migrants maghrébins en France à partir des recensements de 1990 et de 1999. *L'IRMC* se charge du même mode d'exploitation : d'un côté, des données statistiques produites à partir du Maghreb ; de l'autre, des données de l'*ISTAT* (Istituto Nazionale di Statistica) sur la présence des ressortissants des pays du Maghreb en Italie depuis le début des années 90. L'exploitation de la base de données de la Chancellerie du Consulat Général de Tunisie à Milan nous permettra de mettre en relation la répartition géographique des ressortissants tunisiens immatriculés à la chancellerie selon leurs provinces de résidence (au nombre de 24) en Italie et selon leurs gouvernorats de naissance en Tunisie (au nombre de 23). C'est, à notre connaissance, la première fois que se réalise un tel travail de croisement entre les lieux d'origine des migrants et leurs lieux de résidence à l'étranger, à partir d'une base de données consulaire de 12.000 migrants. Cette base de données fournit d'autres types d'informations pertinentes : tranches d'âge, sexe, professions déclarées et statuts professionnels.

Ces travaux quantitatifs permettront de réfléchir sur la question du statut scientifique et politique des statistiques migratoires et des conditions de leur production.

Les mêmes interrogations peuvent se développer autour de la cartographie, technique normative, mais aussi réductrice de la réalité, notamment par le biais d'une saisie instantanée d'une situation, qui ne restitue pas des processus complexes de circulation migratoire. Nous sommes ainsi amenés à représenter des résidents tunisiens dans les limites administratives des provinces italiennes, mais nous savons par ailleurs que les territoires de leur mobilité vont très souvent au delà de ces limites. D'un autre côté, nous sommes amenés à représenter les unités administratives de naissance des Tunisiens résidents en Italie, mais nous savons

également que ces derniers sont certainement passés par d'autres lieux en Tunisie avant de s'installer en Italie.

◆ La mise en place d'une base de données juridiques sur les migrations

Monia BEN JEMIAA⁷ coordonne⁸ un travail de mise en place d'une base de données juridiques destinée à rassembler les textes (lois, protocoles, décrets, circulaires, conventions internationales...) qui régissent et organisent la mobilité internationale des personnes au Maghreb (émigration, immigration et transit). Ces textes portent notamment sur les thèmes suivants : les conditions de sortie des nationaux et d'entrée et de séjour des étrangers, le droit de la nationalité, les législations sociales et du travail, les législations fiscales, les compétences des tribunaux des pays maghrébins, le droit applicable aux relations civiles et commerciales nouées entre Maghrébins et Étrangers...

Madame Khadija EL MADMAD⁹, titulaire de la chaire de l'UNESCO « Migrations et droit », coordonnera un travail parallèle au Maroc, destiné, comme en Tunisie, à rassembler le même type de matériaux. Des contacts sont entrepris en Algérie afin de parvenir à réunir, en fin de compte, un corpus assez cohérent portant sur les trois pays du Maghreb central.

◆ Dépouillement des dossiers de demandes de regroupement familial

Nous avons procédé au dépouillement anonyme d'environ 1500 dossiers de demandes de regroupement familial déposés auprès de l'*Office des Migrations Internationales (OMI)* à Tunis durant les années 1999 et 2000, en partenariat scientifique avec Pascal CHARTREZ, directeur du bureau de Tunis. Ce dépouillement nous permettra, grâce à l'association de Noureddine MZOUGHFI¹⁰, d'identifier les nouvelles tendances du mouvement de départ des familles, les profils de personnes concernées, les catégories socio-professionnelles des conjoint(e)s rejoignant(e)s ou de ceux qui engagent la procédure. Les données sur l'âge, le sexe, la scolarité des enfants (mais aussi des conjoints) candidats au regroupement, celles sur le degré de leur maîtrise de la langue française avant l'arrivée en France, sont susceptibles d'éclairer les politiques d'insertion future en France. L'analyse de ces informations donnera lieu enfin à une production cartographique qui nous enseignera sur les régions de départ, en Tunisie, et d'arrivée, en France, impliquées par ce mouvement¹¹.

2. Les travaux de terrains¹²

Dans la deuxième série de travaux, quatre études entreprises à l'échelle micro-sociale et micro-spatiale permettent de tester certaines hypothèses avancées dans la plate-forme du programme ou proposées lors du séminaire de son lancement. Elles permettront également de vérifier les approches et d'appréhender les réalités et les mutations d'une mobilité qui n'est plus ni émigration ni immigration définitives, mais un mouvement de va-et-vient et de circulation, de construction de réseaux relationnels réactivés par des logiques identitaires,

économiques ou juridiques. Ces travaux ont en particulier permis la rencontre et le travail en commun entre des chercheurs issus de disciplines différentes (géographes, sociologues, juristes, historiens...).

◆ Conflits de lois

Pour répondre à une partie des questionnements soulevés, Monia BEN JEMIAA envisage de travailler sur les conflits de loi dans des situations migratoires et sur la réception des systèmes de souche musulmane dans l'ordre juridique occidental. Les mêmes problèmes se posent dans les modes de réception des systèmes juridiques entre pays du Maghreb notamment sur la question de la polygamie.

◆ Recomposition familiale et inscription des commerçants immigrés tunisiens dans les espaces locaux entre Marseille et le Sud tunisien

Dans une recherche en cours conduite en commun avec Sylvie MAZZELLA¹³ sur les recompositions familiales en contexte migratoire, nous avons tenté de comprendre, par le biais d'une micro-enquête, les aboutissants de la transition qui s'opère sous nos yeux d'une situation où l'émigration de la famille était loin de figurer dans les options des chefs de ménage migrants à une situation où le regroupement familial devient la règle. L'étude porte sur un groupe familial, originaire de la zone de Ghoumrassen (région de Tataouine). Elle s'attache à mettre en relief la diversité des ménages, celle des trajectoires individuelles de leurs membres, la complexité des rapports multidimensionnels entre familles d'un côté, et société locale de résidence et d'origine de l'autre, celle enfin des rapports inter et intra-générationnels.

L'évolution du fonctionnement de ce groupe étudié nous donne des points de repère sur les mutations et les transformations que connaît l'émigration des Maghrébins.

◆ Mobilité et réseaux migratoires au Sahel tunisien

le Sahel tunisien a été retenu pour l'étude de réseaux migratoires construits surtout autour de l'exercice d'une activité économique liée aux transactions et aux échanges matériels.

◆ Réseaux migratoires entre Msaken (région de Sousse) et la région niçoise

Dans une recherche conduite durant l'été 2001¹⁴, Ridha LAMINE¹⁵ et Taoufik BOURGUIBA¹⁶ s'attellent à identifier les nœuds des réseaux dont le fonctionnement repose sur les relations d'inter-dépendance entre les différents groupes sociaux actifs à travers le champ migratoire et de circulation des personnes entre Msaken et la région niçoise : réseaux familiaux, réseaux d'échanges et de transactions économiques.

◆ Réseaux migratoires et transactions autour de la mécanique usagée à partir de Menzel Kamel (région de Monastir)

Dans le même sens, une recherche sera menée ayant pour objectif de comprendre les articulations et les imbrications entre réseaux migratoires et échanges

matériels dans le village de Menzel Kamel (arrière pays de Monastir). Cette localité se présente comme le comptoir national de commercialisation des moteurs et de la pièce détachée d'occasion importés de France, grâce au fonctionnement d'un réseau de collecte de la marchandise sur l'ensemble du territoire français puis son transfert en Tunisie. Ce réseau est tenu pour la majeure partie par les migrants en France originaires de Menzel Kamel. Une partie marginale du trafic est assurée par les migrants de Msaken. Menzel Kamel est ainsi directement connectée à la région Bourgogne, et particulièrement au Département de la Saône-et-Loire où les migrants de ce bourg sahélien sont bien concentrés à Chalon-Sur-Saône. Le migrant originaire du Menzel Kamel n'est plus uniquement l'ouvrier d'autrefois, mais a peu à peu acquis des savoir-faire dans la recherche de « coups » commerciaux et d'« occasions » pour la récupération de pièces et de moteurs usagés. Cette réflexion rejoint les analyses menées dans le cadre d'autres programmes, comme celui qui a été développé par l'équipe de chercheurs formée autour du projet « L'économie de bazar dans les métropoles euro-méditerranéennes »¹⁷. D. GAMBARACCI¹⁸ y a notamment démontré comment des groupes migrants (Géorgiens et Sénégalais à Anvers, Marocains à Milan, Algériens à Marseille et à Paris, Sénégalais à Barcelone et à Marseille, Albanais en Italie...) acquièrent des compétences et intègrent des savoir-faire dans les transactions et le transfert de produits licites (pièces détachées de véhicules, Hi-fi et électronique, produits de Bazar, tapis, bibelots, produits orientaux...) ou illicites dans la contrebande (cannabis, voitures volées, tabac...).

◆ Recompositions migratoires dans le Sahel intérieur (région de Jbéniana)

Pour comprendre comment s'opèrent les changements de destinations géographiques à partir des régions de départ en Tunisie, Salem CHRIHA¹⁹ a approché 300 familles dans la zone rurale de Ajenga et H'zeg, autour de J'béniana (région sfaxienne), qui fonctionne comme zone de recrutement de migrants (réguliers, temporaires ou clandestins) vers la France, la Libye et vers l'Italie. Il tente de comprendre les raisons du basculement des destinations géographiques des départs qui se sont réorientés depuis les années 80 vers l'Italie, sous la forme de migrations temporaires liées aux activités agricoles en particulier. Le durcissement des conditions d'entrée et de séjour en Italie, après la jonction par ce pays du système Schengen et l'application du régime des visas aux ressortissants tunisiens, a eu comme effet le déclenchement d'un mouvement de migrations clandestines. Ceci soulève des interrogations sur les rapports entre politiques migratoires, systèmes des visas et émigration non déclarée.

◆ Délocalisation industrielle et entrepreneurs transnationaux : formation de nouveaux couloirs migratoires et de filières commerciales parallèles

Les formes de délocalisation industrielle vers la Tunisie à partir du district marseillais de la confection ont amené Michel PERALDI²⁰ à émettre l'hypothèse que ces implantations marseillaises en Tunisie

susciteraient le déclenchement de filières migratoires alimentées par la main d'oeuvre féminine de ces entreprises²¹. Une série d'enquêtes conduites²² sur plusieurs sites (dans le district marseillais de la confection, dans la zone franche de Bizerte et dans le Sahel de Sousse), a permis d'infirmier cette hypothèse ; mais aussi d'identifier les flux, cette fois-ci, de marchandises qui mettent en relation les donneurs d'ordre avec les fabricants, et qui contribuent à la complexité des formes de mobilité, entre la Tunisie et la France dans le cas présent, dont il s'agit de comprendre les logiques.

◆ Circulation migratoire et recompositions territoriales au Sahara

Les travaux conduits sur les confins sahariens du Maghreb par Olivier PLIEZ²³ et Sassia SPIGA²⁴ mettent en évidence le rôle décisif des mobilités trans-sahariennes dans les recompositions et la restructuration urbaines et démographiques au Sahara, à travers l'émergence d'un réseau étendu de relais et de nœuds centraux qui servent de carrefours et de points de recomposition des flux et de leur réorientation. Des modes multiformes et hiérarchisés de mouvements de populations et de mobilités, entretenus non seulement par les migrants mais aussi par des groupes et des acteurs qui tirent profit de ces mobilités ou les organisent, donnent naissance à des dynamiques spatiales et économiques qui expliquent le regain de vitalité de l'espace saharo-sahélien. Les routes et les moyens de transport collectif (bus, taxis, camions...) servent désormais de liens entre le Maghreb et l'Afrique noire à travers le Sahara. Les centres urbains sahariens tirent profit de la fluidité des mouvements contemporains de populations et des marchandises. Des centres de transit migratoire émergent et consolident leur rang grâce à la circulation des personnes qui contribue à réactiver des économies locales et à approvisionner ces villes situées sur les routes migratoires en produits divers dont la provenance s'étend au-delà des espaces sahariens.

O. PLIEZ conduit ses travaux dans la région du Fezzan (Sud-Ouest du territoire libyen), alors que S. SPIGA les mène sur l'axe qui s'appuie sur Tamanrasset comme nœud des circulations traversant le Sud algérien.

◆ Le Maroc Pays de transit migratoire

Mounir ZOUITEN²⁵ et Mehdi LAHLOU²⁶ présenteront les résultats d'un projet de recherche sur le transit migratoire au Maroc des populations d'Afrique Sub-sahariennes. Ce projet est financé par le BIT (Genève) et le CODESTRIA (Dakar).

On trouvera le descriptif des manifestations scientifiques organisées dans le cadre du programme durant ses deux premières années, et la liste des chercheurs qui y sont associés, sur le site internet de l'IRMC (www.irmcmaghreb.org/migrations).

NOTES

1. Olivier PLIEZ : Vieux réseaux, nouvelles circulations entre le Maghreb et l'Afrique noire: flux migratoires et dynamiques urbaines dans le Sahara. A paraître in Méditerranée.

2. Département d'Histoire. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines. Université Ghar Younés. Benghazi.

3. PLIEZ O.: *ibid.*

4. Publications du Centre du Jihad des Libyens pour les études historiques. Tripoli.

5. Travaux en cours, réalisés par Frédéric ARCENS, géographe à l'IRMC, coordonnés par Hassen BOUBAKRI.

(www.irmcmaghreb.org/migrationscarto/index.htm).

6. UMR (Unité Mixte de Recherche) 6588. CNRS- Universités de Poitiers et de Bordeaux III.

7. Professeur de droit international privé. Faculté des Sciences juridiques, politiques et Sociales. Tunis.

8. En association avec Blaise DELTOMBE, juriste. IRMC.

9. Professeur de droit international. Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales. Université Ain Chok. Casablanca.

10. Doctorant et enseignant au Département de géographie à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Sousse.

11. Les résultats de ce travail d'exploitation des données seront présentés aux prochaines réunions du programme.

1 2 .

Actions qui ont bénéficié de l'appui de l'Institut Français de Coopération (IFC).

13. Sociologue, Chargée de recherche au Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (LAMES) / MMSH/ Aix-en- Provence. L'enquête a été réalisée à Marseille et à Ghoumrassen. Le dépouillement de cette enquête est en cours et ses résultats seront présentés lors de la réunion intermédiaire du programme, prévue à Poitiers les 5-6 avril 2002.

14. Recherche intitulée « Réseaux migratoires entre Msaken (région de Sousse) et la région niçoise ».

15. Maître de conférence au Département de géographie. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse.

16. Doctorant et enseignant au Département de géographie. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse.

17. Une partie de résultats de cette recherche ont été publiés: PERALDI M. (Sous la dir) : Cabas et Containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers. Éditions Maisonneuve et Larose, 2001. 361 p.

18. GAMBARACCI D. L'occasion manquée. La filière automobile entre Marseille et l'Algérie. in PERALDI M. (Sous la dir) : Cabas et Containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers. Éditions Maisonneuve et Larose, 2001. 361 p.

19. Département de géographie. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sfax.

20. Enseignant-chercheur au LAMES (Laboratoire Méditerranéen de Sociologie). MMSH. Aix-en-Provence.

21. Saskia SASSEN : The mobility of labour and capital. A study in international investment and labor flow. New York. Cambridge University Press. 1989.

22. Conduites par Michel PERALDI, Hajer BETTAIEB et Chiara LAINATI.

23. Géographe, chargé de recherche à IREMAM- MMSH. Aix-en-Provence.

24. Enseignante-chercheur en géographie. Département d'aménagement. Université Badji Mokhtar. Annaba. Recherche intitulée : « Migrations, urbanisation et développement local dans le Sahara ».

25. Professeur d'économie. Université Mohamed V, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Souissi, Rabat.

26. Professeur d'économie. Institut National de Statistiques et